



## ENDURO du 27 septembre au 29 septembre 2024

### Les Inscriptions :

- L'enduro se déroulera du 27 septembre au 29 septembre 2024
- Heure d'accueil à 15h suivie du tirage au sort
- Les inscriptions seront closes lorsque 20 équipes seront inscrites. Première équipe ayant payé, première équipe inscrite.
- L'inscription sera de 100€ (équipe double ou simple).
- L'inscription sera valide lorsque la fiche d'inscription, la fiche repas et le paiement seront reçus.
- Les inscriptions se feront auprès de :

#### L'ASCE 57

Lieu-dit Maison Rouge 57160 MOULINS-lès-METZ

Tel : 03.54.21.93.52

**Aucune inscription orale ne sera acceptée.**

### Le Tirage au sort :

- Toutes les équipes seront identifiées par un papier sur lequel sera noté le nom des deux participants. Tous les papiers seront introduits à l'intérieur de l'urne numéro 1.
- Tous les postes seront identifiés par un numéro introduit à l'intérieur de l'urne numéro 2.
- Il sera prévu un poste au minimum de plus que le nombre de participants à l'épreuve.
- Une boule est tirée dans l'urne numéro 1 par un membre de l'organisation, elle désignera la première équipe qui débutera le tirage.
- L'équipe tire deux boules dans l'urne numéro 2 et choisit son poste. Le poste restant est remplacé par un responsable dans l'urne n° 2.
- Un des deux membres de l'équipe tire ensuite une boule dans l'urne numéro 1, désignant ainsi l'équipe suivante.
- Une carte des postes sera affichée à proximité des urnes du tirage au sort.
- Une photo sera transmise à chaque équipe lui indiquant son ring



# Association Sportive Culturelle et d'Entraide de la Moselle

Association déclarée régie par la loi de 1908 agrément ministériel pour associations sportives et de plein air sous le numéro 57-92-50

de pêche. Les bordures sont autorisées tant qu'elles ne gênent pas les équipes adverses.

## Règlementation :

- 2 cannes par pêcheur.
- Un seul hameçon simple est autorisé par ligne.
- Les hameçons devront être au minimum de taille 6.
- La pêche et l'amorçage sont interdits avant le début officiel de la compétition.
- Les participants pourront sonder dès leur arrivée sur le poste de pêche.
- Les graines crues sont interdites, les graines cuites sont tolérées.
- Sont autorisés comme appâts les produits d'origine végétale, les pâtes d'enrobage, bouillettes, pellets et les appâts artificiels.
- Les esches vivantes, mortes ou desséchées d'origine animale sont interdites.
- L'amorçage doit se faire à l'intérieur du ring de pêche.
- Les cannes repères sont autorisées mais devront être enlevées en action de pêche.
- Les bateaux amorçeurs ou tous engins radiocommandés sont interdits tout comme les échosondeurs.
- Tous engins dont la force de propulsion ferait appel à de l'air comprimée, du gaz ou d'électricité sont interdits.
- La présence d'au moins 1 des équipiers est obligatoire sur le ring.
- Les matelas de réception et les sacs à carpe sont obligatoires. Les sacs devront contenir qu'un seul poisson et devront être munis d'un système de flottaison afin de retrouver le sac si celui-ci se décroche.
- Les poissons devront être remis à l'eau tout de suite après la pesée.
- Les feux au sol sont interdits.
- Le respect de l'environnement est primordial, chaque équipe est responsable de la propreté de son emplacement, sous peine de disqualification.
- Les compétiteurs doivent avoir une attitude irréprochable. Tout état d'ébriété ou comportement irrespectueux envers les autres compétiteurs, les organisateurs, ou tous autres usagers pourra entraîner l'exclusion définitive de l'équipe.

## Le classement par équipe :

- Le classement sera établi en comptabilisant le poids des 3 plus gros poissons de chaque équipe.
- L'équipe qui comptabilisera le poids le plus élevé sera déclarée vainqueur.
- En cas d'égalité entre 2 équipes, celle qui aura attrapé le plus gros poisson aura un classement supérieur.
- Dans le cas où 2 équipes soient encore à égalité, celle ayant attrapé le plus grand nombre de poissons sera supérieur.

## REPAS

Des repas pourront vous être amenés sur le lieu de pêche.

**Le prix du repas est fixé à 12€ (repas + 1 boisson)**

Association du personnel :  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine ;  
Direction Départementale des Territoires de la Moselle ;  
Centre d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ;  
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est ;  
Voies Navigables de France DT Nord-Est ; Voies Navigables de France DT Strasbourg



# FICHE D'INSCRIPTION

## Pêcheur 1

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Numéro de téléphone :** .....

**Adresse mail :** .....

**Renseignez le nombre de repas**

Vendredi soir	Samedi midi	Samedi soir	Dimanche midi

## Pêcheur 2

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Numéro de téléphone :** .....

**Adresse mail :** .....

**Renseignez le nombre de repas**

Vendredi soir	Samedi midi	Samedi soir	Dimanche midi

**Signature des participants :**